



formation
jeunesse
représentation
international
innovation sociale
fédéralisme

DOSSIER DE PRESSE



Édition **2021**



AVANT PROPOS	p. 03
PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR FAGE DU COÛT DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE	p. 04
ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU COÛT DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE 2021	p. 05
FOCUS ET REVENDICATIONS DE LA FAGE	
Salariat étudiant et précarité	p. 09
La santé des jeunes doit être remise au cœur des préoccupations	p. 11
ANALYSES APPROFONDIES DES VARIATIONS	
L'accès au logement, facteur d'inégalité immuable	p. 14
Une nouvelle augmentation des frais de la vie courante pour les jeunes	p. 15
DES ACTIONS AU QUOTIDIEN, ACCRUES DURANT PLUS D'UN AN DE CRISE SANITAIRE	p. 16
MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE POSTE PAR POSTE	p. 18
ANNEXE 1	p. 20
ANNEXE 2	p. 21

C'est en 2002 que la FAGE publiait pour la première fois son indicateur du coût de la rentrée et du coût de la vie pour un-e étudiant-e. Pour la 19ème année consécutive, notre enquête se base sur la même méthodologie et les mêmes critères, faisant d'elle l'unique outil fiable pour mesurer l'évolution des différentes dépenses d'un-e étudiant-e sur le territoire français, tout en identifiant les différents impacts de ces dernières.

L'émancipation des jeunes faisait déjà face à de nombreux freins, s'en saisir dans une société complètement paralysée par la crise sanitaire est dorénavant quasiment impossible. Pour autant, la jeunesse n'est pas considérée à la hauteur de l'espoir qu'elle incarne et sans raison apparente, ne fait pas ou que trop peu l'objet de réflexions et d'actions durables ayant pour finalité sa réussite et son épanouissement, ou tout simplement la possibilité pour elle de vivre décemment.

La précarité qui frappe les jeunes et plus particulièrement les étudiantes et les étudiants a été beaucoup médiatisée ces derniers mois et à raison : la crise sanitaire qui atteint la France depuis mars 2020, rapidement devenue sociale et économique, a eu comme conséquence l'exacerbation des problématiques préexistantes et n'a finalement fait que grossir le trait d'une réalité déjà bien installée et dont peu se préoccupaient. En l'espace de quelques mois, aux prémices de l'épidémie, ce sont plus de bénéficiaires accueilli-e-s dans les AGORAé – les épiceries sociales et solidaires du réseau de la FAGE – qu'en 10 ans d'activité depuis leur création.

Cette année encore, l'indicateur du coût de la rentrée nous ramène à la réalité : il est impossible pour un-e étudiant-e de surmonter celui-ci sans avoir recours à une aide parentale, un prêt ou encore un job étudiant qui se font d'autant plus rare avec la crise sanitaire qui sévit toujours.

Depuis 19 ans maintenant, la FAGE distingue deux types de frais : les frais de rentrée et les frais de vie courante. Ces deux derniers confondus connaissent en cette rentrée 2021 une augmentation de 1,32% en moyenne, portant le coût global du coût de la rentrée pour un-e étudiant-e à 2392,47€. Cette évolution s'explique notamment par la continuité de dépenses nouvellement obligatoire pour les étudiant-e-s en raison de la crise COVID, à l'instar des masques et du gel hydroalcoolique. Les frais de vie courante plus particulièrement, passeront de 1 131,53 € à 1 132,44 € en Région et de 1 342,07 € à 1 351,14 € en Ile-de-France. Ces frais sont ceux que connaissent les étudiant-e-s tout au long de l'année universitaire et pourtant la seule mesure annoncée pour la rentrée est une augmentation dérisoire des bourses sur critères sociaux de 1%.

Face à ces constats, il est vital d'agir immédiatement et non pas de manière palliative, comme nous avons pu l'observer ces dernières années, mais bien de façon durable de sorte à endiguer la misère qui condamne aujourd'hui les jeunes à un avenir sinistre. La rentrée universitaire qui concentre les attentes de la population étudiante et néo-bachelière doit être à la hauteur des enjeux, à la fois pédagogiques mais également sociaux et sociétaux. Les jeunes ont enduré trop de difficultés et les politiques publiques trop d'écueils pour que nous ne puissions en tirer des enseignements, c'est pourquoi il est essentiel de faire des bourses sur critères sociaux et de l'allocation de rentrée étudiante les derniers remparts face aux vulnérabilités sociales.



Paul MAYAUX
Président de la FAGE



Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée

Comment est calculé l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE

Pour la 19^{ème} année consécutive, l'indicateur du coût de la rentrée illustre le coût moyen de la rentrée pour un-e étudiant-e de 20 ans en licence à l'université, sans double inscription, non boursier-ière et décohabitante (ne vivant plus au domicile familial). L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune plusieurs postes de dépense :

>>> **Frais de vie courante**, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

>>> **Frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais d'inscription, cotisation à la Contribution Vie étudiante et de Campus, frais d'agence, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé et matériel pédagogique.

L'indicateur correspond à la moyenne des coûts estimés selon les villes, pondérée par les effectifs d'étudiants inscrits en Île-de-France et en région.

Rentrée 2021



La FAGE, à l'aide d'une démarche scientifique rigoureuse et de son expertise du monde étudiant, propose son indicateur du coût de la rentrée 2021. **Une méthodologie précise prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépenses garantit une fiabilité qui permet ainsi l'analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiant-e-s.** La FAGE, à travers ce dossier, apporte des pistes de réflexion et des solutions concrètes visant l'amélioration des conditions de vie des étudiant-e-s, au service de leur bien-être et de la démocratisation de l'accès à

l'enseignement supérieur. Le coût affiché pour un-e étudiant-e en région, bien qu'il soit effectué à partir d'une moyenne des principales villes universitaires, ne peut être transposé à chacune d'entre elles. **Les fédérations territoriales et associations générales étudiantes membres de la FAGE réalisant une étude spécifique à leur ville, département ou région**, sont en mesure d'apporter des éléments plus précis sur leur territoire en particulier, tout comme **les fédérations de filières membres de la FAGE qui calculent le coût de la rentrée spécifique aux étudiant-e-s qu'elles représentent.**

Analyse synthétique du coût de la rentrée 2021

• Quelles sont les grandes tendances de l'indicateur 2021 du coût de la rentrée ?

La rentrée 2021 est marquée par une **augmentation de 1,32 % du coût de la rentrée pour un-e étudiant-e**, portant son **coût moyen à 2 392,47 €**.

Une légère augmentation des frais courants pour l'année universitaire 2021-2022 (+0,28 %)

Cette année universitaire, traduite par une succession de confinements et de sessions d'enseignement à distance venus impacter la santé mentale des étudiant-e-s, n'a pas financièrement épargné ces dernier-ère-s.

Malgré les aides et les mesures mises en place pour pallier la précarité des jeunes telles que le ticket RU à 1 euro pour tou-te-s au sein des restaurants universitaires ou encore l'augmentation des aides spécifiques d'allocations ponctuelles, **le niveau de vie des étudiant-e-s n'a pas su être véritablement réhaussé.**

Cette évolution s'explique notamment par une augmentation du montant des produits courants dont chacun-e requiert l'utilité au quotidien, tels que les produits alimentaires ou d'hygiène et la téléphonie, auxquels viennent s'ajouter le **coût des masques encore en vigueur pour cette rentrée 2021.**

Ces frais de vie courante, dont l'évolution se traduit par une crise économique sous-jacente, représentent des dépenses qui passeront de 1 131,53 € à **1 132,44 € en Région** et de 1 342,07 € à **1 351,14 € en Ile-de-France.**

Les repas en espace de restauration universitaire quant à eux, demeureront à 1 € pour les boursier-ère-s, pour les bénéficiaires d'une aide ponctuelle ou annuelle d'urgence ainsi que pour celles et ceux considéré-e-s comme « précaires » à la rentrée 2021.

En pleine crise sanitaire et sociale, il est urgent qu'un réel investissement de fond soit réalisé dans la jeunesse, notamment auprès du réseau des œuvres, dans le taux d'emplois des personnels des CROUS qui doit se traduire par le **recrutement de professionnel-le-s du secteur social** afin de lutter contre le taux de non-recours. Sans ce travail et cet investissement de fond, l'ensemble des mesures palliatives instaurées ne pourront réellement lutter contre la précarité et des milliers d'étudiant-e-s sujet-te-s à des difficultés financières continueront d'être exclu-e-s.

Face à cette urgence, l'ensemble du réseau de la FAGE ne cesse de se mobiliser avec des distributions alimentaires, le développement des épiceries sociales et solidaires – les AGORAé –, et d'accompagner chacun et chacune dans leurs problématiques, mais il est impératif que l'entière-té des **acteur-ice-s du monde étudiant se mobilise afin de garantir un accompagnement à la hauteur des besoins de toutes et tous !**



Des frais de rentrée exorbitants malgré l'enregistrement d'une légère baisse

Après des années de revendications et d'alerte sur les frais de rentrée, une première baisse est observée cette année. Cette légère baisse des frais s'explique par plusieurs postes de dépenses en stagnation ou en baisse comme la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) qui se maintient à 92€.

Habituellement les deux postes qui subissent la plus forte augmentation sont :

- Les **complémentaires santé**, qui enregistrent cette année une **diminution de 4,14%** du fait de la fusion de certaines d'entre elles.
- Le **matériel pédagogique** qui, quant à lui, **augmente en moyenne de 2,6 %** cette année.

Même si l'on observe une infime baisse des complémentaires santé étudiantes (4,14%), celle-ci est totalement indépendante de la volonté des pouvoirs publics de permettre aux jeunes et aux étudiant·e·s de voir leur niveau de vie être réhaussé.

Malgré l'évolution de leur tarification, les complémentaires santé ne constituent pas un outil permettant une baisse du taux de non-recours vis-à-vis des soins, qu'ils soient médicamenteux ou qu'ils correspondent à des actes de soin.

Afin de lutter contre le renoncement aux soins, la FAGE demande l'extension de la complémentaire santé solidaire aux étudiant·e·s boursier·ère·s.

La situation et notamment le renoncement aux soins restent préoccupants, d'autant plus qu'un an **après le début de la crise sanitaire, ce sont encore**

C'est une augmentation globale de **1,32 %** qui attend les étudiant·e·s cette année, amenant le coût de la rentrée en moyenne à **2 392 €** en 2021.

40% des étudiant·e·s qui ont renoncé à des soins pendant celle-ci. Ce résultat fait écho aux difficultés rencontrées et évoquées par 41% des étudiant·e·s à payer des actes médicaux ou des médicaments¹.

Si cette année une légère baisse des frais de rentrée est constatée, il n'en reste pas moins que la rentrée universitaire demeure un gouffre financier pour la majorité des étudiant·e·s.

Face à ce constat et par une précarité exacerbée par la crise sanitaire, la FAGE demande un réel investissement pour la jeunesse durant cette période clé, notamment par l'instauration d'une Allocation de Rentrée Etudiante (ARE) d'un montant de 275€.

Pour toutes et tous, cette allocation basée sur le modèle de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire), permettrait aux étudiant·e·s et à leurs foyers familiaux, qui ont également été impacté financièrement par la crise, d'aborder plus sereinement la rentrée en appréhendant mieux celle-ci d'un point de vue financier. L'objectif de cette Allocation de Rentrée Etudiante, serait donc de couvrir une partie des dépenses spécifiques de rentrée qui ne sauraient faire l'objet de dispositifs d'aides sociales comme peut l'être la caution de logement avec le dispositif Visale par exemple.

¹ Enquête FAGE-IPSOS « Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse » Mai 2021

Plus d'un an de crise sanitaire marquant un tournant dans les conditions de vie des jeunes

Si la crise sanitaire a mis en lumière une précarité étudiante sous-jacente, il n'en reste pas moins que cette problématique ainsi que ses conséquences demeurent désastreuses. Il est difficile de mesurer l'impact de la crise avec comme unique base les frais de la vie courante, mais le constat est sans appel : ce sont des dizaines de milliers de jeunes qui voient leur avenir s'obscurcir.

L'impact de la crise sur le salariat étudiant par exemple est venue renforcer la précarité de beaucoup, modifier le projet de certain·e-s, voire empêcher le début ou la poursuite de leurs études².

A l'aube de la rentrée universitaire il est important de rappeler que celle-ci est souvent synonyme de grande précarité. Lors de la deuxième enquête de la FAGE réalisée par IPSOS, ce sont en effet, **un an après le début de la crise sanitaire, 72% des 18–25 ans qui déclaraient avoir rencontré des difficultés financières**³.

Un engagement durable, structurel et en bonne intelligence de la part du gouvernement envers les jeunes est aujourd'hui vital pour réellement lutter contre les facteurs d'inégalités et pouvoir enfin parler d'une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur.

En 2021, les frais de la vie courante, mensuels et récurrents, s'élèveront en moyenne à **1 196,80 € par mois, soit 0,28% de plus** que pour l'année précédente.

Les frais spécifiques de rentrée connaissent quant à eux une **diminution de 0,31%**, atteignant en moyenne **1 163,92 €**.

Un étudiant en Île-de-France déboursa en moyenne 2 566,11 € lors de sa rentrée tandis qu'un étudiant en région dépensera en moyenne 2 275,08 €.

² Enquête FAGE-IPSOS « Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse » Mai 2021

³ Enquête FAGE-IPSOS « Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse » Mai 2021





>>> Frais de la vie courante

		Région Île-de-France			Régions		
		Montant 2020	Montant 2021		Montant 2020	Montant 2021	
Loyer et charges		659,84 €	674,30 €	▲ 2,19%	490,04 €	499,95 €	▲ 1,86%
Repas au RU		66 €	66 €	▶ 0%	66 €	66 €	▶ 0%
Téléphone et internet		51,32 €	54,99 €	▲ 7,15%	51,32 €	54,99 €	▲ 7,15%
Transports		105,22 €	105,50 €	▲ 0,27%	101,83 €	100,97 €	▼ 0,85%
Loisirs		80,60 €	82,06 €	▲ 1,82%	74,80 €	76,40 €	▲ 2,14%
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien		347,34 €	368,29 €	▲ 6,03%	314,99 €	334,14 €	▲ 6,08%
Masques		31,75 €			31,75 €		
TOTAL		1 342,07 €	1 351,14 €	▲ 0,68%	1 131,53 €	1 132,44 €	▲ 0,09%

>>> Frais spécifiques de la rentrée

		Région Île-de-France			Régions		
		Montant 2020	Montant 2021		Montant 2020	Montant 2021	
Droits d'inscription		170 €	170 €	▶ 0%	170 €	170 €	▶ 0%
CVE-C		92 €	92 €	▶ 0%	92 €	92 €	▶ 0%
Complémentaire santé		321,60 €	321,00 €	▼ 0,19%	325,54 €	306,78 €	▼ 5,76%
Frais d'agence		300 €	300 €	▶ 0%	243 €	243 €	▶ 0%
Assurance logement		64 €	69 €	▲ 7,81%	65,72 €	67,88 €	▲ 3,29%
Matériel pédagogique		256,15 €	262,97 €	▲ 2,66%	256,15 €	262,97 €	▲ 2,66%
TOTAL		1 203,75 €	1 214,97 €	▲ 0,93%	1 152,41 €	1 142,63 €	▼ 0,85%

Focus et revendications de la FAGE

Salariat étudiant et précarité

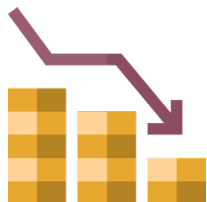
Souvent synonyme de précarité, le salariat étudiant concerne aujourd'hui **46%⁴ des étudiant-e-s. Près d'un-e étudiant-e sur deux exerce une activité rémunérée pour subvenir à ses besoins**, entraînant échec, stress, fatigue et parfois même abandon des études.

Si la crise de la COVID-19 a pu mettre sur le devant de la scène des stigmates profonds restés jusqu'alors invisibles, sinon mal considérés ou ignorés autour du salariat, plus que jamais, les étudiant-e-s salarié-e-s se retrouvent en situation de grande précarité et les solutions qui leurs sont proposées ne sont pas connues, ou ne suffisent pas.

Retrouvez le
dossier de presse
de l'**ARES** sur le
salariat étudiant
www.fede-ares.org



La FAGE demande la mise en place d'un guichet unique des aides et dispositifs sociaux étudiants afin d'agir face au taux important de non-recours, où l'étudiant-e pourrait retrouver l'ensemble des aides qu'il ou elle peut percevoir



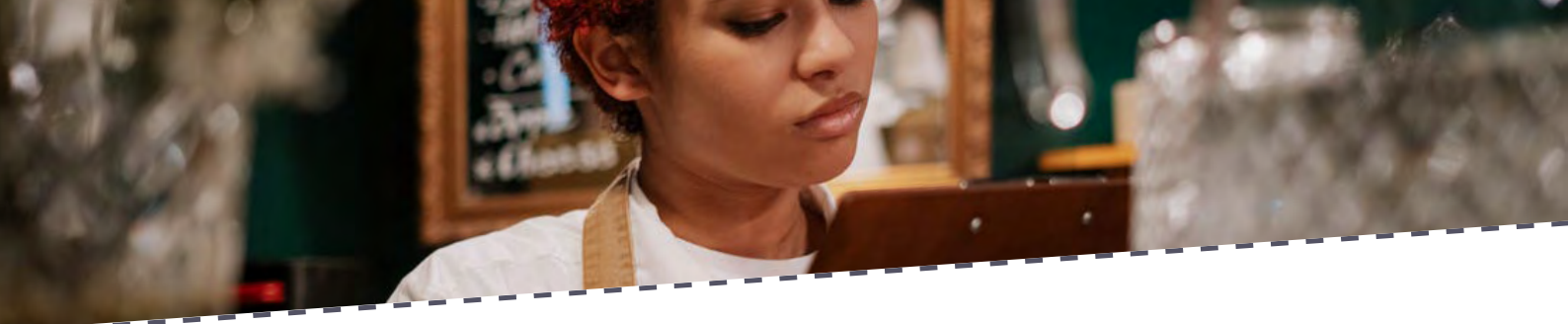
Ce sont **82% des étudiant-e-s avec un emploi rémunéré qui ont rencontré des difficultés financières depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020**. Ces difficultés se répercutent sur la santé mentale des étudiant-e-s qui ont pour 29% d'entre elles et eux déclaré avoir déjà eu des pensées suicidaires, une proportion allant jusqu'à 40% pour celles et ceux étant salarié-e-s.⁵

Le salariat étudiant doit prendre une place centrale dans les préoccupations de l'ensemble des services, tant au niveau national comme ce qui a été réalisé avec l'impulsion des 20 000 postes de tuteurs et tutrices pédagogiques lors de la crise mais également au niveau local où l'on peut observer notamment, à l'instar d'autres problématiques, une grande hétérogénéité vis-à-vis de leur efficacité.

Il est primordial de **renforcer l'accompagnement personnalisé des étudiant-e-s salarié-e-s** en fonction de la tranche horaire travaillée en moyenne par semaine pour éviter le dumping social. Jusqu'à présent, la proposition historique de "salaire étudiant" émane d'une bonne volonté qui tient davantage du combat idéologique portant sur la nature même du statut de l'étudiant-e. Le débat qui en découle s'éloigne donc paradoxalement du besoin pressant des étudiant-e-s salarié-e-s.

⁴ Enquête nationale sur les conditions de vie étudiante de l'OVE - 2016

⁵ Enquête FAGE-IPSOS « Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse » Mai 2021



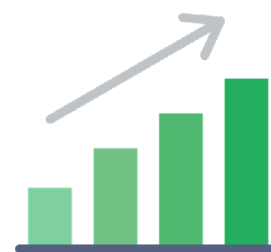
→ La mise en place de l'ARE, revendiquée par la FAGE, peut être une solution venant pallier le manque de ressources des jeunes à la rentrée universitaire, mais une réforme des bourses sur critères sociaux quant à elle, doit être instaurée pour résoudre celui-ci sur le long terme

Le fait que près d'un-e étudiant-e sur deux ait recours au salariat en marge de ses études est symptomatique des lacunes profondes que connaît aujourd'hui le système d'accompagnement social du public étudiantin.

Promise par le Président de la République en décembre 2020 puis réaffirmée par le Premier Ministre en janvier 2021, la réforme des bourses sur critères sociaux ne semble pas être à l'agenda malgré les diverses alertes de la FAGE et de l'ensemble de ses fédérations. L'augmentation de celles-ci de 1% à la rentrée 2021 est dérisoire, et la nécessité d'une réforme des bourses n'est plus méconnue : 36.8% des étudiant-e-s étaient boursier-ère-s en 2019-2020⁶, un chiffre qui masque cependant de nombreuses disparités selon la filière, l'origine sociale, le type d'établissement, le bassin de vie des étudiant-e-s, etc.

Des mesures ponctuelles à destination des étudiant-e-s ont vu le jour lors de la crise sanitaire mais ne constituaient que des mesures palliatives venant soulager le portefeuille des étudiant-e-s quelques semaines avant qu'ils et elles ne soient obligé-e-s de trouver par elles et eux-même des solutions alternatives comme des prêts, du salariat non-consenti ou encore l'abandon de leurs études.

Comme peuvent le témoigner d'autres réformes, il est périlleux de s'atteler à la refonte d'un système global en temps de crise. Cependant, il est vital d'en poser les premières pierres avec **en premier lieu une augmentation du nombre d'étudiant-e-s boursier-ère-s afin que les étudiant-e-s issu-e-s des catégories socio-professionnelles moyennes-basses puissent intégrer le système de bourses**. Trop de jeunes aujourd'hui sont exclu-e-s de celui-ci par le modèle de calcul discriminant, et ne peuvent pour autant pas non plus être aidé-e-s par leurs parents.



→ Une extension de l'assiette des boursier-e-s ainsi que la revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux permettrait d'initier une réforme plus structurante, tout en permettant à celles et ceux en ayant besoin de pouvoir s'investir dans leur vie étudiante

Dans un second temps, cette réforme doit permettre de mettre fin à ce système discriminant de paliers, et faire en sorte que les bourses puissent ouvrir de droit l'accès à la complémentaire santé solidaire. Elle doit également inclure les bourses des formations sanitaires et sociales, aujourd'hui gérées par les régions.

⁶ Note du SIES : Les boursiers sur critères sociaux en 2019-2020 – Octobre 2020

La santé des jeunes doit être remise au cœur des préoccupations

En 2019, la FAGE obtient la fin du régime de sécurité sociale étudiante (RSSE) et donc la fin d'une dépense de 217€ pour chaque étudiant-e.

Mais la problématique ne réside pas uniquement dans le RSSE : l'accès général à la santé représente encore un coût important pour les jeunes et plus particulièrement les étudiant-e-s, notamment à travers la complémentaire santé.

Un an après la crise sanitaire, deux étudiant-e-s sur cinq ont renoncé à des soins depuis mars 2020 (40%), avant tout pour des raisons financières (43%)⁷ et cela, malgré la fusion des mutuelles qui a provoqué la baisse de leur coût.

Cela est d'autant plus inquiétant que la santé des jeunes se détériore de jour en jour : ce sont désormais plus des trois quarts d'entre elles et eux qui déclarent avoir été affecté-e-s au niveau psychologique, affectif ou physique (76%, +3pts) depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, une proportion qui s'élève à 83 % (+4 points) pour les étudiant-e-s⁸.



→ La FAGE demande à ce que la réforme des bourses permette aux étudiant-e-s boursier-ère-s de pouvoir prétendre à la complémentaire santé solidaire

Actuellement, les critères d'éligibilité à une bourse sur critères sociaux sont incompatibles avec les critères d'éligibilité à la complémentaire santé solidaire puisque pour bénéficier de cette dernière il faut être émancipé-e du foyer familial, tandis que pour bénéficier des bourses sur critères sociaux il faut en être rattaché-e.

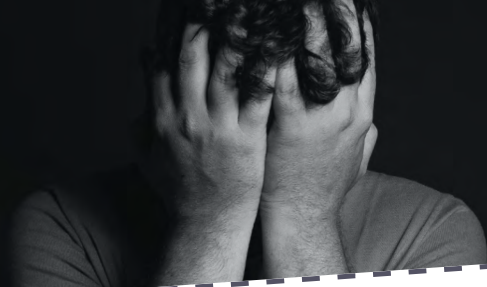
→ La FAGE demande l'évolution des services de santé universitaires en véritables acteurs de la santé des étudiant-e-s

Face aux constats de la dégradation de la santé des étudiant-e-s, les services de santé universitaires (SSU) ont un grand rôle à jouer, tant sur le plan préventif que curatif. Cependant de grandes disparités sont présentes entre les universités et les structures de santé.

Si ces SSU bénéficient d'un cadrage au sein du Code de l'éducation, seulement peu d'entre eux sont aujourd'hui fonctionnels et peuvent être considérés comme de véritables acteurs de la santé des étudiant-e-s. Or, accepter une telle hétérogénéité, que le Code de l'éducation ne parvient pas à pallier car se heurtant aux disparités territoriales et à une volonté ambivalente de certains territoires, revient à accepter le fait que des milliers d'étudiant-e-s ne seront pas pris-e-s en charge, et seront donc abandonné-e-s.

⁷ Enquête FAGE-IPSOS « Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse » Mai 2021

⁸ Enquête FAGE-IPSOS « Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse » Mai 2021



Il est donc nécessaire d'effectuer à court terme une réflexion pour tendre vers une amélioration de la gouvernance, de l'offre de soin et des dynamiques territoriales. Cette réflexion devant également prendre compte des aspects structurels.

Ainsi, il est montré, notamment par l'enquête de 2020 du MESRI, de la CPU et de l'ADSSU⁹, que les SSU érigés en **centres de santé universitaires**, permettent d'**augmenter l'offre de soins** et le service rendu aux étudiant-e-s. Ils présentent également l'**avantage d'allier soins et prévention** et donc de proposer un parcours de santé de proximité. Il est bien sûr nécessaire que chaque territoire puisse décliner sa stratégie de développement en fonction des besoins locaux.

A moyen terme, il est nécessaire d'engager une réflexion sur les modalités techniques et logistiques permettant **une évolution des services de santé universitaires vers des structures de droit commun, à savoir une évolution en tant que structures d'exercice coordonné**. En prenant en compte le fonctionnement efficient des SSU actuellement érigés en centre de santé universitaires, il semble que le changement de statut le plus pertinent conduirait à une transformation en centre de santé, au sens du droit commun. Il est à noter que ces centres de santé devront accueillir prioritairement des étudiants. Cela permettra également de tenir compte du fait que 45% des étudiant-e-s de l'enseignement supérieur (soit une prévision d'environ 1,250 million d'étudiant-e-s en 2021–2022), ne sont pas dans des filières universitaires.



Cela doit conduire à améliorer la prise en charge des étudiant-e-s et à bénéficier d'un maillage territorial renforcé par l'existence des structures d'exercice coordonné préexistantes (environ 4000). Cette évolution devra également s'inscrire dans une logique de développement de la prévention et de la promotion de la santé. Il n'en restera pas moins primordial de développer la communication autour des dispositifs préexistants, à l'exemple de ceux déployés par l'Assurance Maladie (M'T dents...).

La possibilité pour ces structures de pratiquer le tiers-payant et des tarifs opposables est également une opportunité afin de diminuer les causes financières du renoncement aux soins. La pérennité financière de ces structures pourrait notamment être assurée par des subventions des collectivités territoriales, ou encore par le fond d'intervention régional des ARS (Agences Régionales de Santé).



La FAGE demande le remboursement des consultations chez le psychologue pour toute la population

⁹ Enquête « Les services de santé Universitaires en 2020 » - MESRI, CPU, ADSSU

Cette mesure doit permettre aux jeunes et à leur entourage de bénéficier d'un soutien psychologique sans reste à charge. Les risques psycho-sociaux sont loin d'être apparus avec la crise sanitaire. Il n'en reste pas moins que cette dernière a potentialisé leur prévalence et que celle-ci restera une réelle source de préoccupation après la sortie de crise sanitaire.

Malgré la mise en place de dispositifs à destination des étudiant-e-s tels que le chèque d'accompagnement psychologique, il est nécessaire d'aller plus loin. En effet, ce dispositif repose en grande partie sur les services de santé universitaires, or l'hétérogénéité de ces derniers sur le territoire n'est plus à prouver.

De plus, les jeunes qui ne sont pas étudiant-e-s n'ont pas accès à ce dispositif. Or les chiffres montrent très clairement que la prévalence des risques psycho-sociaux est élevée dans cette population. Ce sont également 76% (+7pts) des étudiant-e-s et 69% (+5pts) des jeunes qui déclarent avoir ressenti le besoin de se confier, d'être écouté en mai 2021¹⁰. Il est également nécessaire que l'entourage des jeunes puisse bénéficier d'une telle mesure, notamment lorsque l'on sait l'impact que la crise sanitaire a eu sur la population générale.



La mesure la plus efficace et la plus opérationnelle à court terme semble donc de recruter des psychologues au sein des structures d'exercice coordonné. Outre le fait qu'il n'y ait pas de reste à charge pour la ou le patient, cela permet de l'inclure dans un parcours de soin coordonné où la ou le médecin généraliste jouerait un rôle primordial puisqu'effectuant une consultation en amont et pouvant orienter la ou le patient vers une prise en charge psychiatrique si cela est nécessaire. De plus, la ou le médecin pourrait diagnostiquer des troubles somatiques ou psychologiques évoluant à bas bruit.

Par l'urgence de la situation, une telle mesure est nécessaire et permettrait d'aller plus loin que la mesure 31 du Ségur de la santé « Renforcer l'offre de soutien psychiatrique et psychologique de la population », en tendant vers une convergence des dispositifs d'expérimentations de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Cela devrait ainsi faire l'objet d'une **intégration au sein du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2022**.

¹⁰ Enquête FAGE-IPSOS « Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse » Mai 2021



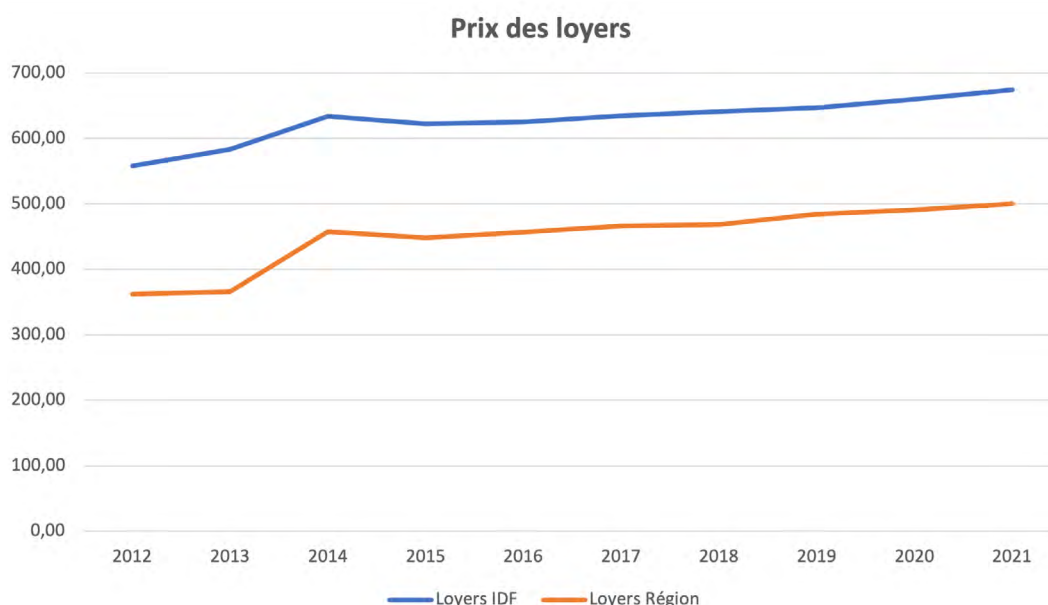


Analyse approfondie des grandes variations

- **L'accès au logement, facteur d'inégalité immuable**

Tandis que le logement est vecteur d'émancipation et de réussite par la décohabitation et la mobilité, il représente toujours le premier poste de dépense pour les jeunes. **Depuis toujours la FAGE dénonce un accès au logement inégalitaire, complexe et de plus en plus coûteux.**

Entre tension quantitative dans de nombreuses villes universitaires et hausse constante des frais de loyers, cela fait de l'accès au logement une réelle problématique sociétale, mise en avant durant cette crise sanitaire où les conditions de vie étudiantes se sont dégradées et pour lesquelles de véritables propositions et plans pluriannuels sont plus qu'urgents.



Le loyer et les charges demeurent inévitablement le premier poste de dépense d'un-e étudiant-e avec une **augmentation de 1,9 % atteignant en Région une moyenne à 499,95 euros**. Ce coût augmente considérablement en **Île-de-France (+ 2,19%) où il atteint en moyenne 674,30 euros**.

En 2021, le logement représentera une fois de plus près de 50% des frais de vie courante d'un-e étudiant-e. Il est urgent qu'une politique de logement efficace et prenant véritablement en compte les besoins des étudiant-e-s soit instaurée.



La FAGE demande une plus grande ouverture du parc social HLM aux étudiant-e-s : il est nécessaire de travailler sur les délais d'attribution, de garantir une meilleure communication et de moderniser l'offre en rendant les logements plus adaptés au « profil étudiant », tout en facilitant la colocation



La FAGE demande également la généralisation de l'encadrement des loyers dans l'ensemble des zones en tension. L'arrêt du dispositif pendant plusieurs années dans les villes qui l'avaient mis en place a été un échec. De nouveau rendu possible avec la loi ELAN, seules quelques villes comme Paris ou Lille ont décidé de mettre en place ce dispositif. Il est aujourd'hui temps pour les responsables politiques des différentes communautés d'agglomérations concernées de mettre en place cet encadrement sur leur territoire

• Une nouvelle augmentation des frais de la vie courante pour les jeunes

Comme chaque année, les postes détaillés des frais de la vie courante et frais de rentrée subissent, dans leur quasi-totalité, une augmentation due à l'inflation.

L'augmentation de la téléphonie, des loyers ou de manière plus large de la consommation sont sujets à cette hausse mécanique calquée sur l'inflation.

Bien que systématique, ce phénomène économique ne concerne qu'une partie du budget : seules les dépenses augmentent et non les aides sociales qui elles, sont à budgets constants.

L'inclusion des coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire viennent détoner ces évolutions structurelles et inévitables dues à l'inflation, qui rendent celles-ci beaucoup plus difficiles à supporter en cette rentrée encore marquée par la crise.

A l'aube d'une réforme des bourses sur critères sociaux, il paraît plus que nécessaire de rappeler l'importance de cette aide et de sa réforme afin qu'elle soit véritablement efficace.





De nombreuses actions au quotidien, accrues lors de la crise sanitaire

- **Les AGORAé comme réponse à la précarité des jeunes**

Réparties sur l'ensemble du territoire, **les 28 AGORAé du réseau de la FAGE sont des lieux de vie, d'échanges et d'accès aux droits pour les étudiant-e-s, où l'on trouve systématiquement des épiceries sociales et solidaires.** Portées par la FAGE depuis 2011, elles sont gérées par les associations étudiantes sur les campus afin d'offrir une réponse à des jeunes de plus en plus précarisés.



Ce sont ainsi **plus de 3000 étudiant-e-s chaque année qui poussent la porte des AGORAé** pour bénéficier de **produits alimentaires et de première nécessité à tarification sociale**, de 80% à 90% moins élevés que dans la grande distribution.

À l'aube des dix ans du projet AGORAé, le nombre de bénéficiaires a drastiquement augmenté. **Nous comptabilisons près de 15 000 jeunes fréquentant le réseau des épiceries étudiantes.** La crise ayant exacerbé les inégalités, les épiceries ont dû élargir l'éligibilité sur critères sociaux à tou-te-s les étudiant-e-s. En plus d'un an de crise sanitaire et des confinements successifs, ce ne sont pas moins de **275 000 paniers de produits de premières nécessités qui ont été distribués aux jeunes dans le besoin** sur les campus par le réseau de la FAGE.

Grâce au dispositif AGORAé, des étudiant-e-s peuvent retrouver une alimentation suffisante et équilibrée pouvant leur faire défaut pour des raisons financières. C'est également un moyen pour certain-e-s de réduire considérablement les heures de travail salariées qui, nécessaires à leur subsistance, viennent fortement entraver leur réussite académique.

- **La solidarité face à la crise du logement : les dispositifs de logement provisoire du réseau de la FAGE**

La FAGE se mobilise depuis de longues années pour faciliter l'accès au logement autonome des jeunes, **premier poste de dépenses pour lequel ils et elles consacrent presque la moitié de leur budget mensuel**, avec de fortes disparités territoriales. L'accès au logement est essentiel sur de nombreux points : c'est à la fois un facteur de réussite, notamment lorsqu'il rapproche du lieu d'études tout autant qu'un facteur de bien-être et de santé. Pourtant, **une pénurie de logements adaptés subsiste dans la majorité des villes** universitaires et les niveaux des loyers pratiqués sont parfois extrêmement élevés.

Face à une demande exorbitante et des étudiant·e·s à la rue en début d'année universitaire, loin de pouvoir être une réponse absolue, **les fédérations du réseau de la FAGE ont dû s'atteler à la mise en place de dispositifs d'hébergement provisoires** de sorte à pouvoir accompagner et loger de manière provisoire à la rentrée les étudiant·e·s qui se retrouvaient à dormir dehors ou dans des campings, faute de moyens et/ou par manque de places. Ainsi, des dispositifs de logement provisoire à la rentrée sont donc mis en place dans des villes comme Strasbourg, Grenoble ou encore Angers.



- **L'accompagnement pour les droits des étudiants et plus largement des jeunes**

La défense individuelle et collective des droits et des intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s et des jeunes est le but premier de la FAGE, inscrit dans ses statuts.

La volonté de la FAGE est d'informer les étudiant·e·s et les jeunes sur leurs droits, académiques et sociaux, afin de les rendre acteur·ice·s de leur parcours. La FAGE a également vocation à accompagner les étudiant·e·s dans leurs problématiques quotidiennes, et à trouver des solutions pour les résoudre.

Ainsi, l'accompagnement des étudiant·e· sur des questions sociales telles que le logement ou les aides souvent peu visibles et multiples en France, ainsi que sur des questions académiques, rythment le quotidien des fédérations et associations du réseau de la FAGE.

Cette année particulièrement, le **manque de places à l'entrée de l'enseignement supérieur**, mais également à **l'entrée en Master**, a laissé de nombreux·ses étudiant·e·s de côté ce qui a augmenté le nombre de demandes d'accompagnement.

Une question ? Connaître et défendre tes droits ?
Contacte La FAGE !

mesdroits@fage.org

INSCRIPTIONS - PARCOURSUP

CÉSURE - MASTER - STAGES

BOURSES - LOGEMENT - SANTÉ

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS





La méthodologie poste par poste

- **L'indicateur global**

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour l'Île-de-France et pour les autres régions en fonction que l'on pondère par les effectifs d'étudiants respectifs.

- **Les frais de vie courant**



Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. En région : la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m². En Île-de-France : la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m² pour rester au plus près de la réalité des étudiants franciliens.



Téléphonie et Internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).



Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€. Pour calculer le montant en Île-de-France, on applique l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE pour les biens et les services culturels.



Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2019-2020 s'élève à 3,30 €.



Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.



Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoutent les allers-retours

entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 5 allers-retours par mois, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2018 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

Masques

Sont pris en compte dans ce calcul, le nombre de masques nécessaires, selon les recommandations de l'AFNOR (Association Française de NORmalisation), afin de respecter les gestes barrières et ainsi suivre son cursus universitaire en toute sécurité. La moyenne comprend à la fois les masques chirurgicaux et ceux grands publics pour 6 jours par semaines

• **Les frais spécifique de rentrée**



Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.



Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.



CVE-C

Le tarif de la CVE-C est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



Frais d'agence immobilière

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire.



Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.



Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.



Annexe 1 : Bibliographie et références

- **Les aides sociales étudiantes**

Arrêté du 15 juillet 2019 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2019–2020 – www.legifrance.gouv.fr

Arrêté du 27 juillet 2021 relatif aux taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2021–2022 – www.legifrance.gouv.fr

- **Droits d'inscription, CVE–C**

Montant des droits d'inscription universitaires pour l'année 2020–2021 – www.legifrance.gouv.fr

Décret n° 2018–564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841–5 du code de l'éducation – www.legifrance.gouv.fr

- **Logement**

Cote des loyers Locservice – www.locservice.fr

Encadrement des Loyers : Rapport 2015 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

Stratégie Logement – Ministère de la Cohésion des Territoires – www.cohesion-territoires.gouv.fr

- **Sécurité Sociale Étudiante**

LOI n° 2018–166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants – Article 11 – www.legifrance.gouv.fr

Code de la sécurité sociale – Chapitre 1 : Dispositions relatives à la protection complémentaire en matière de santé (Articles L861–1 à L861–12) – www.legifrance.gouv.fr

- **Transport**

Barème 2021 des frais kilométriques – www.service-public.fr

- **Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique**

Juillet 2021 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine – www.insee.fr

- **Salariat Étudiant**

Observatoire de la vie étudiante : L'activité rémunérée – Enquête conditions de vie 2016 et « L'activité rémunérée des étudiants » – www.ove-national.education.fr

- **Enquête**

Enquête FAGE–IPSOS « Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse » Mai 2021 – www.fage.org

Annexe 2 : Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers – (logement inférieur à 30m²)





Les fédérations du réseau de la FAGE



- ▷ **AFNEG**
Géographie
- ▷ **AFNEUS**
Sciences
- ▷ **ANEIC**
Info-Com
- ▷ **ANEMF**
Médecine
- ▷ **ANEP**
Psychomotricité
- ▷ **ANEPF**
Pharmacie
- ▷ **ANESF**
Sages-femmes
- ▷ **ANESTAPS**
STAPS
- ▷ **ARES**
Sciences sociales
- ▷ **FédEO**
Ostéopathie
- ▷ **FFEO**
Orthoptie
- ▷ **FNAEL**
Langues
- ▷ **FNEA**
Audioprothèse
- ▷ **FNEK**
Kinésithérapie
- ▷ **FNEMS**
Milieu Social
- ▷ **FNEO**
Orthophonie
- ▷ **FNEP**
Podologie
- ▷ **FNESI**
Soins infirmiers
- ▷ **FNSIP-BM**
Internes en pharmacie et en biomed
- ▷ **ISNAR-IMG**
Internes en médecine générale
- ▷ **MIAGE-Connection**
MIAGE
- ▷ **UNAEE**
Ergothérapie
- ▷ **UNEAP**
Architecture et Paysage
- ▷ **UNECD**
Odontologie



Membres associés ou affiliés

- ▷ **ANEDCS**
Comptabilité
- ▷ **UERH**
Etudiants Réunionnais de l'Hexagone
- ▷ **Fédé 100% Handinamique**
Fédération Etudiante pour la réussite des jeunes handicapés
- ▷ **FAEPF**
Etudiants de la Polynésie Française
- ▷ **UFOEA**
Ostéopathie Animale
- ▷ **Congrès HOPE**
Handicap, Ouverture d'Esprit, Pluriprofessionnalité et de l'Etudiant

L'INDICATEUR **FAGE** du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2021**

| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiant·e·s.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.



Cécile THEVENET

Attachée de presse

06 75 33 79 30

cecile.thevenet@fage.org